



Déménagement en laissant les meubles

Par **valye**, le **19/08/2014** à **14:44**

Bonjour,

Qu est ce que je risque de laisser dans un appartement que j ai quitté tous ce dont je ne veux plus cartons de livre, gaziniere, frigo.....?

Merci

Par **moisse**, le **19/08/2014** à **14:51**

Bonjour,

Votre bailleur fera établir un devis de déménagement, ainsi que des frais de maintien dans les lieux sans droit ni titre.

A vos frais bien sur.

Par **aguesseau**, le **19/08/2014** à **14:56**

bjr,

si c'est un appartement en location vide , le locataire à son décès doit laisser l'appartement vide.

le bailleur peut faire vider l'appartement à votre place et en déduire le coût de votre dépôt de garantie.

le bailleur peut refuser de faire l'état des lieux de sortie tant que vous n'avez pas vider le

logement et ainsi vous continuerez à payer les loyers tant que l'appartement ne sera pas vide et les clefs remises.

cdt

ps: pas vu la réponse de moisse qui va dans le même sens.

Par **valye**, le **19/08/2014** à **14:57**

ok mais qu'est-ce qui prouve que ce sont mes biens à moi ? il a un appartement juste au dessus de moi (en fait c'est une grande bâtisse très vieille où il y a plusieurs appartements) qu'il utilise pour les vacances mais ils vont aussi évacuer leurs biens à eux car de énormes travaux vont attaquer car la bâtisse est vétuste. Finalement ça peut être sa parole contre la mienne non ?!!!!

Par **aguesseau**, le **19/08/2014** à **14:58**

l'état des lieux de sortie sert justement à éviter ce genre de chose.

Par **valye**, le **19/08/2014** à **15:00**

En fait il n'y a pas eu de dépôt de garantie ni d'état des lieux à l'entrée et le logement a été déclaré dangereux pour la santé par l'ARS...je voulais lui envoyer les clefs en même temps que ma lettre de dédit en recommandée.